

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 29 août 2022  
Président : M. Marco CARENZA  
Rapport sur : Préavis N° 2022/55  
Rapporteur : Mme Marina ALBERTI

### LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

**vu** le préavis N° 2022/55 concernant la demande d'un crédit de CHF 1'757'000.- TTC pour les études portant sur la préservation et la valorisation du site et des vestiges de l'Amphithéâtre de Nyon valant réponse à la motion de M. le Conseiller communal David Lugeon et consorts intitulée « Accede Juli ! »,  
**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,  
**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### décide :

1. de prendre acte du préavis N° 2022/55 valant réponse à la motion de M. le Conseiller communal David Lugeon et consorts intitulée « Accede Juli ! » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'757'000.- TTC pour les études portant sur la préservation et la valorisation du site et des vestiges de l'Amphithéâtre de Nyon ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme levé le 30 août 2022.

**l'attestent**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

**Le Président :**

**La Secrétaire :**

